

DEL2024_05_077

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CRC EFFECTUE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE RELATIVE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL EN ILE DE FRANCE

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Depuis le 11 janvier 2023, la commune de Montfermeil fait l'objet d'un contrôle des comptes et de la qualité de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) à compter de l'exercice 2018.

Dans le cadre de ce contrôle général, la CRC a diligenté le 20 mars 2023 un contrôle ciblé sur l'adéquation de l'offre à la demande de logements sociaux via une enquête relative à la politique du logement social en Ile-de-France et a notamment examiné les modalités d'intervention de la commune de Montfermeil.

Cette enquête a porté sur les exercices 2017 et suivants.

Suite à une procédure contradictoire s'étant déroulée du 20 mars au 13 juillet 2023, le rapport d'observations définitives a été adopté par la CRC Ile-de-France, le 13 février 2024 et transmis pour communication en Conseil Municipal le 22 avril 2024.

Ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante de la commune dès sa plus proche réunion afin d'en prendre acte et de donner lieu à un débat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024_05_077

Vu le Code des juridictions financière, et notamment les articles L. 211-3, L. 211-4, L. 243-3, L243.6, L. 243-11 et R. 243-16,

Vu le rapport d'observations définitives, du 13 février 2024, de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'une procédure contradictoire s'est déroulée durant l'année 2023 dans le cadre d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil, s'inscrivant dans une enquête thématique régionale relative au logement sociale et portant spécifiquement sur l'adéquation entre l'offre et la demande,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a adopté son rapport d'observations définitives le 13 février 2024,

Considérant que la commune de Montfermeil a été notifiée du rapport le 22 avril 2024,

Considérant qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante de la commune de Montfermeil le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, et de tenir un débat,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil, dans le cadre d'une enquête thématique régionale relative au logement social et portant spécifiquement sur l'adéquation entre l'offre et la demande et les modalités d'intervention de la commune de Montfermeil.
2. De prendre acte des débats qui se sont tenus sur ce rapport.

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

